DOC 07-LA TÉLÉMÉDECINE EN 7 ETAPES

Etape 1 – J'identifie le besoin, je sollicite le médecin traitant

Equipe soignante : signale le besoin d'un avis médical spécialisé

Médecin traitant : recommande par écrit l'acte de télémédecine (formulaire de sollicitation)

Etape 2- J'informe le patient

« En quoi la télémédecine modifie le suivi médical ? »

(Intérêt, déroulement, protection des données)

EHPAD : Note d'information dans le livret d'accueil/courrier aux familles

Etape 3- Je recueille son consentement ou celui de son représentant légal

*(accord signé **unique** pour l'ensemble des actes de télémédecine, confirmation orale **avant chaque acte**)*

Etape 4- J'appartiens à l'équipe soignante « requérante » et j'ai ***un compte utilisateur***, *je* complète la demande d'avis médical en ligne sur la plateforme Synapses .

*Le télédossier transmis de manière sécurisée par la plateforme doit toujours être **validé par le médecin coordinateur ou le médecin qui suit le patient***

La **notification** de la demande d'avis auprès du requis ou les demandes de **documents complémentaires** se font par **e-mail**

Etape 5- J'organise le RDV de télémédecine si je souhaite faire un échange « synchrone » par visioconférence

Je vérifie que le requis a bien reçu **la demande l'avis**
Je **prends RDV** (téléphone ou mail) dans les créneaux proposés par le requis
(voir document de l'organisation médicale territoriale)

Etape 6- Je réalise l'acte (Téléexpertise/Téléconsultation) par visioconférence pour les échanges synchrones

Au jour et à l'heure du RDV, j'allume le système de visioconférence et j'**attends que le requis me contacte**

Etape 7- Une fois averti par e-mail, je prends connaissance en ligne de l'avis rédigé par le requis et j'enregistre le **compte-rendu** (CR) dans le **dossier médical**

***J'informe le patient** des suites*
*Le requis envoie par messagerie sécurisée le **CR au médecin traitant***

PÂSTEL
Personnes Âgées Services Télémédecine